



Le programme des sceaux

Guide d'utilisation



—ProtégezVous.

Sommaire

Admissibilité	03
----------------------------	-----------

Conditions d'utilisation	04
---------------------------------------	-----------

Cadre légal	04
-------------------	----

Les points clés	05
-----------------------	----

Utilisation par un tiers	06
--------------------------------	----

Restrictions	07
--------------------	----

Le sceau <i>Protégez-Vous</i> recommande	08
---	-----------

Format et couleur	08
-------------------------	----

Zone d'exclusion	10
------------------------	----

Utilisation incorrecte du sceau	11
---------------------------------------	----

Affichage et communication	12
---	-----------

Utilisation sur emballage	12
---------------------------------	----

Utilisation sur le web	12
------------------------------	----

Utilisation radio, télé et vidéo	13
--	----

Utilisation promotionnelle	16
----------------------------------	----



Admissibilité

Tout individu, détaillant, fournisseur, distributeur ou fabricant, dont l'un ou plusieurs de ses produits ou services reçoit une recommandation* de **Protégez-Vous** dans le cadre de tests, est admissible au programme de sceaux ***Protégez-Vous recommande***.

Notre représentant prend contact avec vous, mais il vous est également possible d'en faire directement la demande. Si elle est acceptée, vous obtenez le droit d'utiliser à des fins promotionnelles et publicitaires le sceau de ***Protégez-Vous recommande***.

Un processus de demande simple :

1. Notre représentant vous contacte ou vous contactez notre représentant.
2. On vous expliquera comment fonctionne le programme et quels sont les frais d'utilisation.
3. Si vous acceptez les modalités et les coûts, on vous fera parvenir un contrat.
4. Dès la réception du contrat signé, on vous fera parvenir tout le matériel nécessaire à son utilisation**.

*Une recommandation correspond à la mention « Meilleur choix » illustrée par la pastille du même nom.

**Ce guide d'utilisation fait partie intégrante du contrat de l'adhérent et de Protégez-Vous, signé dans le cadre du programme *Protégez-Vous recommande*.

Conditions d'utilisation

Cadre légal

L'adhérent : réfère à tout individu, détaillant, fournisseur, distributeur ou fabricant qui participe au programme de sceaux *Protégez-Vous recommande*.

Le sceau : réfère au logo visuel du programme de sceaux *Protégez-Vous recommande* comme illustré dans les pages du présent guide. Il réfère au sceau en couleur imprimable, ainsi qu'à la version web.

Les modalités d'utilisation permises sont clairement établies au cas par cas dans le contrat de l'adhérent. Pour les détails d'utilisation, reportez-vous à votre contrat. Le présent guide établit les règles générales d'utilisation.

Des définitions supplémentaires sont contenues dans le contrat de l'adhérent, lesquelles s'appliquent également au présent guide.

Les points clés

Produits admissibles

Pour être admissible au programme *Protégez-Vous recommande*, il faut que l'un de vos produits ou services ait été sélectionné, testé ou évalué puis recommandé par nos experts indépendants. Seuls les produits ou services ayant obtenu la mention « Meilleur choix » (ou « Bon choix » pour certaines catégories) sont admissibles.

Validité

Le sceau du programme *Protégez-Vous recommande* a une validité d'un an (sauf certaines exceptions). Notre représentant vous informera du délai pertinent dans votre cas.

Vous pouvez utiliser le sceau *Protégez-Vous recommande* une fois le contrat signé et les fichiers du sceau reçus.

Mode d'usage

L'utilisation ou toute référence au sceau *Protégez-Vous recommande* doit respecter les modalités et indications de votre contrat d'adhérent et du présent guide d'utilisation.

Restrictions

Les produits exclus :

- ⊗ Un produit similaire, équivalent, substituable ou comparable à celui ayant fait l'objet de la certification
- ⊗ Un produit cité dans un article
- ⊗ Tout produit n'ayant pas reçu la mention « Meilleur choix »

Allégations interdites :

- ⊗ Celles suggérant que le produit en cause est supérieur aux performances constatées lors des tests
- ⊗ Celles induisant le consommateur en erreur sur des produits non certifiés

Utilisation par un tiers

Le sceau du programme *Protégez-Vous recommande* peut être utilisé par vos partenaires commerciaux sous réserve des obligations liées au contrat et sous votre responsabilité.

L'utilisation du sceau *Protégez-Vous recommande* dans du matériel promotionnel ou publicitaire d'une entreprise tierce (ex. : circulaire d'un détaillant, site web d'un détaillant, etc.) est également autorisée; elle doit respecter les règles du présent guide et être approuvée par Les Éditions Protégez-Vous avant la publication.

Restrictions

- ⊘ **Le sceau ne peut être utilisé que si le contrat de l'adhérent a été signé par les deux parties.**
- ⊘ Le sceau ne peut être utilisé que **selon les règles stipulées dans le présent guide et dans le contrat** de l'adhérent.
- ⊘ **Le sceau**, comprenant les mots et le logo, est la propriété intellectuelle exclusive des Éditions Protégez-Vous et **ne peut, en aucun cas, être modifié**. Pour toute demande spécifique, veuillez contacter Les Éditions Protégez-Vous.
- ⊘ Le sceau peut être utilisé **uniquement sur des produits testés et recommandés par Protégez-Vous** et qui font l'objet d'un contrat entre Les Éditions Protégez-Vous et l'adhérent.
- ⊘ Le sceau **ne peut être utilisé sur un produit semblable** à celui qui a été testé ou si certains éléments ou caractéristiques du produit ont été changés depuis la publication des recommandations de Protégez-Vous.
- ⊘ Toute référence au sceau ou utilisation de celui-ci doit être faite de manière à respecter les modalités du contrat de l'adhérent et les règles établies dans le présent guide, et doit respecter les lois et règles applicables sur le territoire définies par le contrat.
- ⊘ Le sceau ne peut être modifié de quelque façon que ce soit (sauf exception, comme il est stipulé à la section « Utilisation radio, télévision et vidéo »).
- ⊘ Le sceau ne peut être utilisé d'une façon qui réduirait sa validité et sa visibilité. Le sceau doit se distinguer clairement parmi toutes les autres allégations ou déclarations faites relativement au produit par l'adhérent ou par une tierce partie.
- ⊘ **Les termes pouvant être employés** pour promouvoir le sceau **sont indiqués dans ce guide** et doivent toujours être utilisés en présence du sceau.

Le sceau

Protégez-Vous recommande

L'ensemble des règles suivantes s'applique à chaque utilisation du sceau *Protégez-Vous recommande*.

Format et couleur

Format

Le sceau *Protégez-Vous recommande* est présenté à la **figure 1** et est la seule utilisation possible. Les dimensions minimales de reproduction sont de 50 mm (2 po) pour la largeur. Pour une utilisation en ligne (numérique), le sceau ne peut pas être plus petit que 144 pixels de large.

Couleur

Le sceau *Protégez-Vous recommande* ne peut être utilisé qu'en couleur. Il doit être reproduit avec les couleurs en quadrichromie présentées à la **figure 2**. Pour une utilisation en noir et blanc, contactez Les Éditions Protégez-Vous.



Figure 1. La dimension minimale de reproduction est de 2 po (50 mm) de largeur.

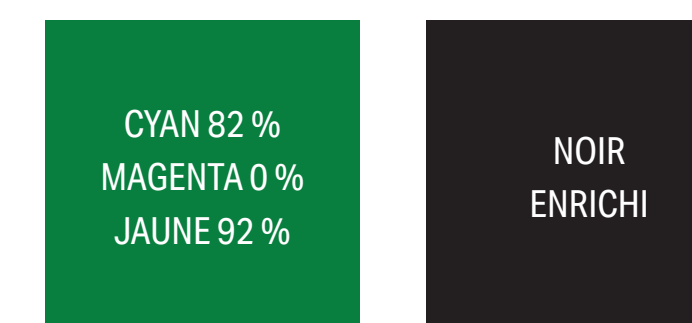


Figure 2. Voici le mélange de couleurs à utiliser en impression quadrichromie.

Marque, modèle et année

En bas de chaque sceau, la marque et le modèle du produit recommandé, ainsi que l'année d'entrée en vigueur du contrat, doivent être inscrits.

Formats fournis par Protégez-Vous

Les Éditions Protégez-Vous fournit à l'adhérent les sceaux en français et en anglais, en format PDF haute définition (350 dpi).

Il est possible de changer la résolution directement *via* votre outil graphique (ex. : Illustrator).

Zone d'exclusion

À moins d'indications contraires dans ce guide ou dans votre contrat d'adhérent, aucun texte, image, logo/icône ou matériel ne doit apparaître dans la zone d'exclusion, comme il est défini dans les sections suivantes.

Utilisation sur emballage

Quand le sceau est apposé sur un emballage, la zone d'exclusion doit être comme à la **figure 3**. La distance minimale entre le sceau et le bord de l'emballage doit être de 5 mm, comme on le voit à la **figure 4**.

Utilisation sur autocollant

Si le sceau est utilisé en autocollant, la forme doit suivre exactement celle du sceau illustré à la **figure 3** : l'autocollant doit être positionné de façon à respecter la zone d'exclusion et les distances minimales définies respectivement aux **figures 3 et 4**.

Utilisation sur le web et à la télévision

Si le sceau est utilisé sur une page web ou dans une publicité télévisée, la distance minimale et la zone d'exclusion s'appliquent.



Figure 3. La zone d'exclusion doit être égale ou supérieure à la marge blanche entourant le logo. Il est à noter que cette marge fait partie intégrante du logo.



Figure 4. Distance minimale de 5 mm de la bordure de l'emballage.

Utilisation incorrecte du sceau

Assurez-vous de toujours utiliser les fichiers du sceau *Protégez-Vous recommande* qui vous sont remis par l'équipe des Éditions Protégez-Vous. N'essayez pas de modifier ou de créer vous-même le sceau.

Le sceau ne peut pas :

- ⊘ Être reproduit plus petit que ce qui est présenté à la figure 1.
- ⊘ Être distordu, reproduit partiellement, redessiné, faire l'objet d'une rotation ou être animé (exception pour les publicités télévisées ou vidéos ; voir section correspondante).
- ⊘ Être caché par du texte, des images ou n'importe quel autre matériel.
- ⊘ Être utilisé d'une façon qui laisse croire que c'est un produit fabriqué ou vendu par Protégez-Vous.

Le sceau doit :

- + Être utilisé conformément et de manière à ne pas nuire à la réputation des Éditions Protégez-Vous.



Assurez-vous de ne jamais présenter le sceau *Protégez-Vous recommande* d'une manière qui :

- ⊘ Génère la confusion pour le consommateur concernant l'association du sceau *Protégez-Vous recommande* avec d'autres marques ou logos.
- ⊘ Suggère ou sous-entend que des produits non certifiés par le programme de sceaux *Protégez-Vous recommande* le sont.
- ⊘ Crée une association avec des produits non certifiés par le programme de sceaux *Protégez-Vous recommande*.

Affichage et communication

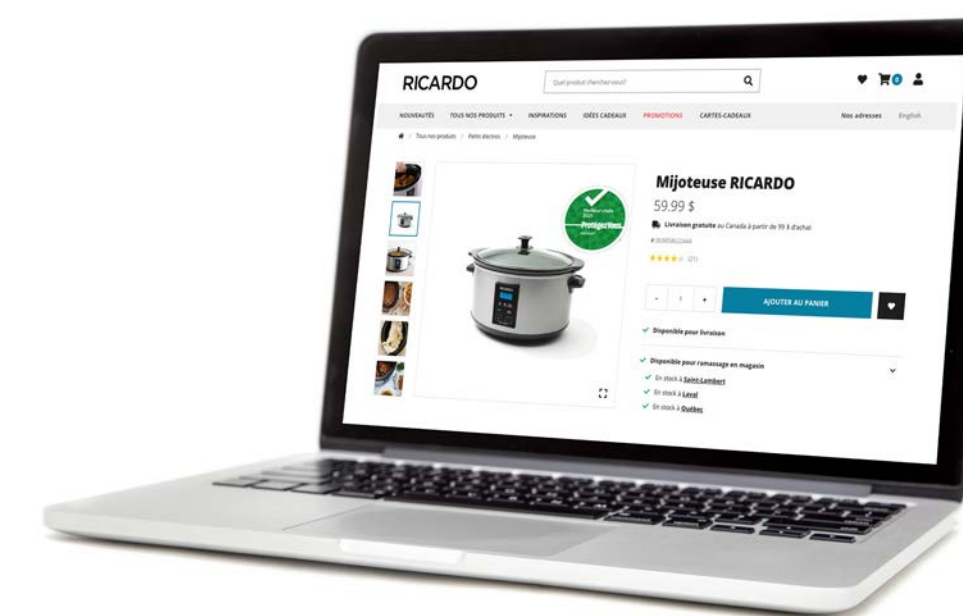
Utilisation sur emballage

Le sceau de recommandation doit toujours être affiché sur le devant de l'emballage. En plus du devant, il peut apparaître à l'arrière et sur les côtés de l'emballage. L'emballage doit, en tout temps pendant la durée du contrat entre l'adhérent et **Les Éditions Protégez-Vous**, respecter les lois et règlements en vigueur au Québec.



Utilisation sur Internet

La dimension minimale du sceau utilisé sur Internet est de 144 pixels en largeur, comme il est défini à la section « Format et couleur » du présent guide. Si le sceau est utilisé sur le site web d'une entreprise tierce (par exemple dans la fiche produit du site web d'un détaillant), les dimensions minimales s'appliquent sur l'image originale. Ainsi, dans les déclinaisons de l'image (ex. : vignette ou *thumbnail*), il est possible que le logo ne respecte pas les dimensions minimales.



Utilisation radio, télé et vidéo

Général

- + Toute utilisation du sceau en radiodiffusion, télédiffusion et vidéo doit respecter les règles stipulées dans le présent guide.
- + Le sceau peut être animé et intégré dans la vidéo, mais l'image finale doit respecter le format et le texte du sceau original.
- + L'adhérent doit fournir une copie des scripts, scénarios et scénarimages (*story-boards*) afin qu'ils soient approuvés par **Les Éditions Protégez-Vous** avant la production. La version finale doit être fournie aux **Éditions Protégez-Vous** au moins 24 heures avant la diffusion.
- + Le ton et le contexte d'utilisation de la recommandation ne doivent pas être dommageables ou désobligeants pour le sceau et la marque **Les Éditions Protégez-Vous**.

Télévision et vidéo

+ Toute utilisation du sceau de recommandation dans une production vidéo doit être faite selon l'une des façons suivantes :

- En utilisant la forme visuelle seulement ou
- En utilisant la forme visuelle accompagnée de l'une des narrations (*voice over*) suivantes :
 - « Recommandé par **Protégez-Vous** » ;
 - « Un produit recommandé par **Protégez-Vous** » ;
 - « Testé et recommandé par **Protégez-Vous** » ;
 - « Un produit testé et recommandé par **Protégez-Vous** » ;
 - « **Protégez-Vous** recommande notre < produit > » ;
 - « Notre < produit > est recommandé par **Protégez-Vous** ».

+ Seules les narrations énoncées dans la section ci-dessus peuvent être utilisées en production vidéo.

+ La narration doit être présente lorsque le sceau est visible à l'écran.

+ Le sceau de recommandation doit être visible à l'écran pendant au moins 4 secondes.

+ Il doit être évident que le produit a reçu le sceau de recommandation, et le sceau doit être utilisé pour ce produit uniquement.



Radio

- + Pour faire référence au sceau du programme *Protégez-Vous recommande* en radio ou en publicité parlée, seules les narrations énoncées dans la section « Télévision et vidéo » sont autorisées.
- + Toute publicité radio ou parlée doit **nommer clairement le produit** auquel le sceau a été attribué.

Utilisation promotionnelle

Le sceau ne peut pas être utilisé :

- ⊘ Dans du matériel promotionnel ou publicitaire sous une autre forme que celle définie dans le contrat de l'adhérent. Il doit également être reproduit dans son entièreté ;
- ⊘ Dans du matériel promotionnel ou publicitaire qui réfère à des produits ou services qui n'ont pas été recommandés par **Les Éditions Protégez-Vous**, à moins qu'il soit clair que le sceau de recommandation est associé au produit sous contrat ;
- ⊘ D'une quelconque façon qui diminuerait ou affecterait la réputation, l'image ou le prestige du sceau de recommandation et des Éditions Protégez-Vous.

Référence au sceau *Protégez-Vous recommande*

- + Toute référence au sceau doit être conforme aux libellés suivants ou, dans le cas contraire, être approuvée par **Les Éditions Protégez-Vous** :
 - Recommandé par **Protégez-Vous** ;
 - Testé et recommandé par **Protégez-Vous** ;
 - **Protégez-Vous** recommande notre < produit > ;
 - Notre < produit > est recommandé par **Protégez-Vous**.

Éléments interdits :

Le matériel promotionnel ou publicitaire ne peut inclure les éléments suivants :

- ⊘ La note globale ;
- ⊘ « Le meilleur du test » ;
- ⊘ « Meilleur produit du test » ;
- ⊘ « Obtient le meilleur score du test ».

Le sceau ne peut pas être utilisé :

Le matériel promotionnel ou publicitaire ne peut inclure les éléments suivants :

- ⊘ Des résultats et scores (pictogramme ++ à --) ;
- ⊘ Des éléments du test hors contexte ;
- ⊘ Des références à des marques concurrentes de l'adhérent ;
- ⊘ Des références qui suggéreraient un partenariat ou une association avec **Les Éditions Protégez-Vous** ;
- ⊘ Des références qui suggéreraient une utilisation exclusive du sceau de recommandation. Ex : « Le seul meilleur choix de **Protégez-Vous** » ;
- ⊘ L'utilisation du terme « **Protégez-Vous** » autrement qu'en référence à l'organisme.
Ex. : « **Protégez-Vous** en utilisant notre < produit > » ;
- ⊘ Les recommandations de **Protégez-Vous** sont basées sur des tests comparatifs et nous ne testons pas tous les produits du marché. Ainsi, les allégations générales suivantes ne peuvent pas être utilisées : le gagnant, le meilleur, le numéro 1.

Référence à Protégez-Vous

Toute référence à **Protégez-Vous** doit se faire de la façon suivante : **Protégez-Vous**

Ne pas utiliser la mention « magazine **Protégez-Vous** ».